

Novembre 2018

Cette publication s'adresse à nos partenaires institutionnels, socio-économiques de la région Grand Est et donne des actualités de la Direccte sur ses différents champs d'intervention.

## TRAVAIL ET DIALOGUE SOCIAL

### « Travaux en hauteur, pas droit à l'erreur » : une campagne pour prévenir les accidents du travail

Le Ministère du Travail, le Ministère de l'Agriculture, l'Organisme professionnel de prévention des travaux Publics (OPPBT), la MSA (Mutualité sociale agricole), la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNAACL), l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) et la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) s'associent afin de sensibiliser les artisans, entreprises et ouvriers du BTP, les exploitants et entreprises agricoles ainsi que les établissements et agents relevant des fonctions publiques territoriales et hospitalière aux risques du travail en hauteur.

Un site internet dédié offre des informations, des conseils de prévention et des outils de sensibilisation.

L'OPPBT, les Caisses d'assurance retraite et de santé au travail (Carsat) et la MSA ont mis en place des dispositifs d'accompagnement personnalisé pour aider les professionnels dans leur démarche de prévention avec des actions de diagnostic, de conseil et de formation.

La prévention des chutes de hauteur figure par ailleurs parmi les priorités de l'inspection du travail.

### Les fiches d'accès au droit



Vos questions / Nos réponses

Afin de favoriser l'effectivité du droit et de faciliter, par secteur professionnel, l'accès des usagers aux informations juridiques de premier niveau, la DIRECCTE Grand Est met disposition des documents d'informations, reprenant les questions les plus souvent posées au sein des services.

Les secteurs professionnels suivants sont dès à présent couverts :

Garages automobiles / Commerces non alimentaires / Commerces de détail et de gros alimentaires / Epiceries / Habillement

Garages automobiles / Commerces non alimentaires / Commerces de détail et de gros alimentaires / Epiceries / Habillement

D'autres suivront au fur et à mesure.

## DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

### 100 % dématérialisation de la commande publique

Le 1<sup>er</sup> octobre 2018 constitue une première échéance importante du Plan de transformation numérique.

Toutes les procédures d'achats à partir de **25 000 € HT** devront être dématérialisées et les principales données des contrats devront être publiées sur les plateformes numériques des acheteurs.



Les offres « papier » ne pourront plus être acceptées à partir de cette date.

Adopté en décembre 2017, le plan de transformation numérique de la commande publique (PTNCP) prévu sur cinq ans (2018-2022) vise à la dématérialisation complète de la commande publique. Il s'inscrit ainsi dans le cadre de la numérisation des services publics.

La dématérialisation de la commande publique présente de grands avantages : les marchés publics seront plus facilement accessibles pour les entreprises, notamment les PME et les TPE. Ils seront plus transparents, les principales données étant rendues publiques. Les acheteurs peuvent développer leur fonction achats en se dotant d'outils numériques.

Les entreprises doivent se préparer à répondre aux marchés publics dématérialisés.

### Dispositif de médiation étendu entre les entreprises et les administrations

Une expérimentation d'une médiation généralisée entre entreprises et toutes les administrations est lancée, notamment en Grand Est. N'hésitez pas si besoin à saisir le médiateur régional des entreprises.

La loi pour un État au service d'une société de confiance, dans son article 36, crée à titre expérimental, un dispositif de médiation étendu entre les entreprises et les administrations en cas de différend. Ce dispositif de médiation est donc expérimenté pour une durée de trois ans dans quatre régions et dans trois secteurs d'activité :

- **4 régions** : Centre Val-de-Loire, Grand Est, Normandie et Provence-Alpes-Côte d'Azur

- **3 secteurs** : Construction, industrie manufacturière, information et communication.

## PME, signalez vos difficultés avec les plateformes de vente en ligne

Un espace en ligne vient d'être mis en place pour signaler les difficultés rencontrées par les PME avec les plateformes de vente en ligne.

Alerté par les chefs d'entreprise, le secrétaire d'État chargé du numérique a lancé, en lien avec la DGE, un espace en ligne permettant de signaler les difficultés rencontrées par les PME françaises avec les plateformes de vente en ligne. Le secrétaire d'État entamera un dialogue avec les plateformes et l'ensemble des acteurs concernés, afin de trouver, d'ici les fêtes de fin d'année, des réponses concrètes aux problématiques récurrentes.

Le médiateur des entreprises sera saisi en parallèle afin d'apporter des solutions aux cas signalés.

## « FranceNum » le plan d'action pour accélérer la transformation numérique

L'état et Régions de France ont lancé le 15 octobre 2018 la plateforme FranceNum pour accélérer la transformation numérique des TPE / PME.

L'initiative recoupe un réseau de professionnels et d'institutionnels (près de 1 000 activateurs à ce jour dans toute la France pour conseiller et accompagner les entreprises), des ressources en ligne ainsi qu'une nouvelle offre de prêts qui sera proposée par les banques partenaires courant 2019 (sans garantie jusqu'à 25 000 euros). L'objectif est de permettre à toutes les entreprises de lancer leur transformation numérique dans les trois ans.

## Entreprises adaptées : lancement de l'expérimentation «CDD Tremplin»

Un appel à candidatures est lancé dans chaque région pour les entreprises adaptées volontaires, afin d'accompagner les transitions professionnelles dans le cadre du contrat à durée déterminée «Tremplin».

Prévue par l'article 78 de la loi n°2018-771 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel », cette expérimentation d'un accompagnement des transitions professionnelles s'ouvre aux entreprises adaptées (EA) volontaires pour 2018 et 2019.

Elles peuvent ainsi, dans le cadre d'un contrat à durée déterminée spécifique dit «tremplin» d'une durée de vingt-quatre mois hors cas de dérogation, permettre la sortie des travailleurs handicapés vers les autres employeurs.

Les entreprises adaptées peuvent adresser leur candidature à la Direccte Grand Est.

## Départements

### Transfert du traitement du formulaire «U1» à Pôle emploi à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018

Toute demande de délivrance du document portable U1 (DPU1) ou formulaire E 301 devra être adressée à :

Pôle emploi services

SERVICE MOBILITÉ INTERNATIONALE

TSA 10107

92891 NANTERRE CEDEX 9

[europa.exchange@pole-emploi.fr](mailto:europa.exchange@pole-emploi.fr)

### Qu'est-ce qu'un formulaire U1 ?

Il concerne toute personne désirant faire valoir ses droits aux prestations chômage dans un pays différent de celui dans lequel elle a travaillé ou a été assurée.

Sa réception et son instruction seront assurées par Pôle Emploi à partir du 1er décembre 2018.

Le document portable U1 est établi par une institution compétente dans chaque Etat. En France, cette institution est la Direccte jusqu'au 30 novembre 2018.

Une fois délivré, ce formulaire est à remettre à l'institution du pays d'origine compétente lors de l'inscription comme demandeur d'emploi. Sont concernés les ressortissants des Etats membres de l'Union européenne, ainsi que d'Islande, du Liechtenstein, de Norvège et de Suisse.

## Etudes et Statistiques

### Les femmes créent moins d'entreprise : un phénomène en partie structurel

Etude réalisée dans le cadre d'un partenariat entre la Direccte, la Direction Régionale aux Droits des Femmes et à l'Egalité (DRDFE) et la Direction régionale de l'Insee Grand Est.

En 2014, moins d'un tiers des nouvelles entreprises du Grand Est sont créées par des femmes, alors que celles-ci représentent près d'un actif occupé sur deux dans l'économie régionale. Cet écart est en partie structurel : les créations d'entreprises se font plus souvent dans certains secteurs comme la construction, le commerce de véhicules ou encore la réparation de biens, où les femmes sont moins présentes.

6, rue Gustave A. Hirn - 67085 STRASBOURG CEDEX

<http://grand-est.direccte.gouv.fr>

Pour vous abonner ou désabonner :  
[acal.communication@direccte.gouv.fr](mailto:acal.communication@direccte.gouv.fr)